

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 25 AVRIL 2014 A 18 HEURES ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du 4 avril 2014
 - 1. Vote des taxes locales 2014
 - 2. Demande de versement de la dotation attribuée aux petites communes
 - 3. Subventions aux associations
 - 4. Budget Primitif - commune - 2014
 - 5. Commission d'évaluation des normes et des Finances Locales
 - 6. Commission ID83 Société Publique Locale
 - 7. Renouvellement de la convention entre la commune et l'association « les Diablotins » pour la pause méridienne à l'école primaire et maternelle
 - 8. Renouvellement de la convention entre la commune et l'association « les Diablotins » de mise à disposition de biens et locaux communaux nécessaires à l'exercice des actions menées par ladite association
 - 9. Autorisation de prise en charge de l'animation du village pour les enfants de la commune par l'association « les Diablotins »
 - 10. Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le financement des actions intercommunales éducatives, sociales et culturelles organisées par la commune
 - 11. Indemnité représentative de logement des instituteurs 2013
 - 12. Calendrier des marchés et brocantes 2014
 - 13. Affaires diverses
- Convention de partenariat cinéma itinérant - année 2014 -
Motion sur les rythmes scolaires

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de TOURTOUR s'est réuni en Mairie - salle du conseil municipal -, en présence de Monsieur Pierre JUGY, Maire, qui préside la séance du conseil municipal.

Secrétaire de séance :

Mme Sophie LIAGRE

Étaient présents :

Mesdames Sophie LIAGRE, Nadège PAULIN, Anna VAN VUURDEN, Mélanie ARNAUNE.

Messieurs Olivier REVELLI, Marc LAVERGNE, Henri FERRAN, Claude TABATON-TUILIERE, Alain OUAKI, Gils DALL'ERTA, Sébastien OLIVIERI et Arnaud PIANETTI.

Étaient absentes excusées :

Madame Denise TOUSSAN a donné procuration à Monsieur Olivier REVELLI

Madame Emmanuelle PAILLE a donné procuration à Madame Nadège PAULIN

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver l'ordre du jour de ce conseil municipal, tel que présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ordre du jour tel que présenté.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2014

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la séance du 4 avril 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 4 avril 2014

1 - VOTE DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'État M. 1249 MI des services fiscaux nous assurant un produit des taxes de 852 173.00 € comprenant la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti.

À titre indicatif le produit 2013 sur la base de ces taxes locales et des compensations a été de 890 426.00 €

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que vu la création de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon, la taxe locale C.F.E. sera reversée à la commune sous forme de compensation pour un montant notifié de 67 811.00 €

Taux 2013

Taxe d'habitation	18.99 %
Taxe foncier bâti	12.50 %
Taxe foncier non bâti	114.72%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **DECIDE DE MAINTENIR LES TAUX 2013 POUR L'ANNEE 2014** des taxes locales ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation	18.99 %
Taxe foncier bâti	12.50 %
Taxe foncier non bâti	114.72%

2 - DEMANDE DE VERSEMENT DE LA DOTATION « PETITES COMMUNES »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune bénéficie d'une dotation spéciale attribuée aux petites communes d'un montant de 30 000.00 € (année 2014).

Il propose au conseil municipal de l'autoriser à procéder à la demande du versement de cette dotation auprès du Conseil Général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **AUTORISE** le Maire à solliciter le versement auprès du Conseil Général de la dotation spéciale attribuée aux petites communes d'un montant de 30 000.00 € pour l'année 2014.

3 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal des propositions de subventions pour l'année 2014 aux associations :

Dénomination des associations	Versé en 2013	Décision commission	Observations
A.J.T.	600,00 €	600,00 €	
Gendarmerie Nationale	0,00 €	2 500,00 €	
La Bresque	200,00 €	200,00 €	
Amicale des Sapeurs Pompiers	0,00 €	1 500,00 €	
Secours Populaire	200,00 €	200,00 €	
Courts Métrages du Haut Var	300,00 €	400,00 €	
La Boule Tourtouraine	0,00 €	500,00 €	
Tourtour Portaria	1 700,00 €	1 500,00 €	
Entente Aups/Régusse/Tourtour	800,00 €	600,00 €	
Les Diablotins	30 800,00 €	24 600,00 €	
Radio Verdon	100,00 €	100,00 €	
Coopérative scolaire	1 000,00 €	1 000,00 €	
Ciné 83	1 235,00 €	1 247,00 €	
Crèche Lei Drole Villecroze	3 896,00 €	6 229,38 €	
Donneurs de sang	100,00 €	200,00 €	
Fête de l'Œuf	12 000,00 €	6 000,00 €	
Ecole de judo Tourtour	0,00 €	1 000,00 €	
Anciens Maires et Adjointes Var	0,00 €	100,00 €	
DDEN Draguignan	0,00 €	60,00 €	
Totaux	52 931,00 €	48 536,38 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

✚ **ATTRIBUE** les subventions telles que ci-dessus énumérées.

4 - BUDGETS PRIMITIFS 2014 - COMMUNE -

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif 2014 de la commune.

Il propose au conseil municipal que le vote s'effectue par chapitre, comme à l'accoutumée.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

✚ DÉCIDE de voter le budget de la commune, par chapitre

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Réalisé en 2013	Proposition BP 2014	Observations
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	19 510,53 €	41 124,00 €	
70 - PRODUITS SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	53 914,21 €	46 598,00 €	
73 - IMPOTS ET TAXES	984 880,90 €	1 010 384,00 €	
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	210 068,32 €	170 147,00 €	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 676,62 €	25 500,00 €	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 635,63 €	52 000,00 €	
002 - Excédent de fonctionnement			Report en Invt 1068
TOTAUX	1 297 686,21€	1 345 753,00€	

DÉPENSES

Chapitre	Réalisé en 2013	Proposition BP 2014	Observations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	393 355,85 €	371 835,00 €	
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	555 461,75 €	584 000,00 €	
014 - ATTENUATION DE CHARGES	184 224,00 €	184 224,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	136 540,44 €	127 247,00 €	
66 - CHARGES FINANCIERES	19 418,20 €	15 740,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	39,00 €	100,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement		62 607,00 €	Ecrit. équilibre budgétaire
TOTAUX	1 289 039,24€	1 345 753,00 €	

Monsieur le Maire fait constater au conseil municipal que les deux sections de fonctionnement du budget communal sont équilibrées tant en recettes qu'en dépenses

Il demande au conseil Municipal de voter ces chapitres tels qu'énoncés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

✚ **VOTE** le budget primitif 2014, section de fonctionnement.

INVESTISSEMENT**RECETTES**

Chapitre	Réalisé en 2013	Proposition BP 2014	Observations
001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION D'INVEST. REPORTE		77 792,66 €	Report résultat Invt.2013
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	31 380,35 €	8 646,97 €	Affect. résultat fonct. 2013
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		62 607,00 €	Ecriture équilibre budgétaire.
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	99 300,03 €	73 317,37 €	FCTVA - TLE
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	50 739,06 €	115 235,00 €	
TOTAUX	150 039,09 €	337 599,00 €	

DÉPENSES

Chapitre	Réalisé en 2013	Proposition BP 2014	Observations
040 - OPERATIONS D'ORDRE ET DE TRANSFERT		50 000,00 €	Travaux théâtre de verdure en régie
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	15 057,00 €	17 300,00 €	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	66 911,70 €	69 230,00 €	Capital dette
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 503,91 €	49 582,00 €	
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	22 000,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	83 878,92 €	50 000,00 €	
21.....		45 665,00 €	
RESTES A REALISER 2013		4 335,00 €	
Trx divers			
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS (MARCHES)	12 906,51 €	79 487,00 €	
23 - Constructions (MAPA)		50 894,00 €	
RESTES A REALISER 2013		28 593,00 €	
TOTAUX	197 258,04 €	337 599,00 €	

Monsieur le Maire fait constater au conseil municipal que les deux sections d'investissement du budget communal sont équilibrées tant en recettes qu'en dépenses

Il demande au conseil Municipal de voter ces chapitres tels qu'énoncés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

✚ **VOTE** le budget primitif 2014, section d'investissement.

5 - COMMISSION DU CONSEIL NATIONAL D'EVALUATION DES NORMES ET DES FINANCES LOCALES

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'une circulaire de la PREFECTURE DU VAR nous transmettant une copie de la lettre du ministre de l'Intérieur nous sollicitant afin d'élire au sein du conseil municipal un représentant titulaire et un suppléant au sein des Conseils nationaux suivants :

- Evaluation des normes
- Finances Locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

✚ **NOMME** en tant que :

Délégué titulaire

M. Alain OUKI

Délégué suppléant

M. Claude TABATON-TUILIERE

6 - COMMISSION D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE 83

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal que notre collectivité étant actionnaire de la Société Publique Locale « ID 83 », et à ce titre, le conseil municipal doit délibérer afin de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant.

- Vu la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des Sociétés Publiques Locales
- Vu les articles L 153-1 et L 1524-5 du Code Général des Collectivités Locales prévoyant le renouvellement des mandataires des Collectivités Locales après chaque élection.
- Vu la délibération en date du 22 juillet 2011 portant adhésion de la commune à la Société Publique Locale « Ingénierie Départementale 83 » dans la mesure où, par l'intermédiaire de cette SPL, la collectivité peut disposer des conseils d'experts qui font défaut.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

✚ **NOMME** en tant que :

Mandataire titulaire

M. Olivier REVELLI

Mandataire suppléant

M. Alain OUKI

Dans les instances de la Société Publique Locale « Ingénierie Départementale 83 »

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tous les actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION LES DIABLOTINS - PAUSE MÉRIDIENNE À L'ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal qu'il conviendrait de reconduire la convention entre la commune et l'association « Les Diablotins » afin de donner délégation à ladite association qui est chargée d'assurer la surveillance des enfants pendant la pause méridienne à l'école primaire et maternelle de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

✚ **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention s'y rapportant et ci-annexée.

CONVENTION

ENTRE :

LA COMMUNE DE TOURTOUR, sise Château communal - 83690 - TOURTOUR - représentée par Monsieur Pierre JUGY, Maire de la commune.

ET

L'Association « LES DIABLOTINS » dont le siège est sis à la Mairie de TOURTOUR, Château communal - 83690 - TOURTOUR.

VU la délibération n° 7 du 25 avril 2014.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

La commune de TOURTOUR donne délégation à ladite association qui est chargée d'assurer, la surveillance des enfants pendant la pause méridienne à l'école primaire et maternelle de la commune.

La commune de TOURTOUR aura accès à tout renseignement concernant l'activité de l'association « LES DIABLOTINS ».

Fait pour valoir ce que de droit.

Tourtour, le 25 avril 2014

Le Maire

Pierre JUGY

La Présidente de l'association
« LES DIABLOTINS »

Michèle GALIN

8 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION LES DIABLOTINS - MISE À DISPOSITION DE BIENS ET LOCAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la convention passée entre la commune et l'association « LES DIABLOTINS » arrive à échéance.

Il conviendrait donc de la renouveler sous la même forme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

✚ **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention s'y rapportant et ci-annexée.

CONVENTION

ENTRE :

LA COMMUNE DE TOURTOUR, sise Château communal - 83690 - TOURTOUR - représentée par Monsieur Pierre JUGY, Maire de la commune.

ET

L'Association « LES DIABLOTINS » dont le siège est sis à la Mairie de TOURTOUR, Château communal - 83690 - TOURTOUR.

VU la délibération n° 8 du 25 avril 2014.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

- ❖ Les biens et locaux communaux nécessaires à l'exercice des actions menées par cette dite association seront mis à la disposition de l'association « LES DIABLOTINS »

La commune de TOURTOUR aura accès à tous les renseignements concernant l'activité de l'association « LES DIABLOTINS ».

Fait pour valoir ce que de droit.

Tourtour, le 25 avril 2014

Le Maire

Pierre JUGY

La Présidente de l'association
« LES DIABLOTINS »

Michèle GALIN

9 - AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DE L'ANIMATION DU VILLAGE POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE PAR L'ASSOCIATION « LES DIABLOTINS »

Monsieur le Maire rappelle que l'association « Les Diablotins » prend en charge l'animation du village pour les enfants de la commune et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **AUTORISE** l'association « LES DIABLOTINS » à prendre en charge l'animation du village pour les enfants de la commune et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement.

10 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS INTERCOMMUNALES ÉDUCATIVES, SOCIALES ET CULTURELLES ORGANISÉES PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général peut subventionner les actions intercommunales éducatives, sociales et culturelles organisées par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention d'un montant de :
 - ✓ 800.00 € destinés aux animations pour l'enfance
 - ✓ 1 000.00 € destinés aux animations du LUDO CLUB
- ✚ **AUTORISE** le Maire à reverser à l'association « Les Diablotins » ladite subvention dans le cadre de ces actions organisées par la commune et encadrées par ladite association.

11 - INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS 2013

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une circulaire émanant de la Préfecture demandant la consultation du Conseil Municipal afin d'émettre un avis sur les montants d' IRL 2013.

- IRL de base : 3 346.00 €
- IRL majoré : 4 308.56 €

Il propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette indemnité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **VALIDE** le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs de base pour l'année 2013 (3 446.85 €).

12 - CALENDRIER DES MARCHÉS ET BROCANTES SAISON ESTIVALE 2014 - CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient comme chaque année de fixer le calendrier des marchés et brocantes. Il demande au conseil municipal de fixer le calendrier 2014, d'approuver les conventions s'y rapportant et de fixer les tarifs d'occupation du domaine public.

La date des marchés a été proposée par l'Office du Tourisme comme suit :

Brocante

Jeudi 1 ^{er} mai 2014	9 heures - 19 heures
Dimanche 15 juin 2014	9 heures - 19 heures
Lundi 14 juillet 2014	9 heures - 19 heures
Vendredi 22 août 2014	9 heures - 19 heures
Dimanche 21 septembre 2014	9 heures - 19 heures

Marchés d'artisanat

Métiers d'Art du Var

Dimanche 17 août 2014 9 heures - 19 heures

Toison d'Art

Dimanche 24 août 2014 9 heures - 19 heures

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- ✚ **VALIDE** le calendrier des marchés et brocantes tel que précisé ci-dessus.
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer les conventions s'y rapportant.

13 - CONVENTION DE PARTENARIAT CINÉMA ITINÉRANT N° 32-2014

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal que comme tous les ans il est procédé à l'établissement d'une convention de partenariat entre la commune et la Ligue de l'enseignement (Fédération des Œuvres Laïques du Var) concernant une programmation cinématographique sur la commune de TOURTOUR. Le montant de la dépense s'élève à 1 247.00 € pour 9 jours d'intervention.

Il propose au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**.

- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de TOURTOUR et la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (FOL du VAR) concernant l'organisation d'une programmation cinématographique pour l'année 2014.

14 - MOTION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal une motion relative à la réforme des rythmes scolaires.

Vu le décret n° 2013/77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Considérant que l'école publique est une institution de la République et qu'elle doit pouvoir assurer ses missions dans les meilleures conditions ;

Considérant que le décret du 24/01/2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires entraîne une désorganisation du fonctionnement de l'école publique ;

Considérant le désengagement de l'État qui laisse à la charge des communes la mise en place de cette réforme à la fois de son organisation, mais également dans son fonctionnement ;

Considérant que cette réforme va entraîner une charge budgétaire lourde pour la commune ;

Considérant que ce décret prévoit la mise en place d'un projet éducatif local ou territorial différent d'une commune à l'autre ;

Considérant que ce projet éducatif crée une inégalité entre les élèves selon les moyens financiers des communes

Considérant que ce décret remet en cause la séparation de l'enseignement et du périscolaire ;

Considérant que ce décret remet en cause le caractère national de l'école publique ;

Considérant que ce décret remet en cause le principe fondamental d'égalité devant l'instruction ;

Considérant que ce décret remet en cause le principe de gratuité ;

Considérant qu'il ne revient pas aux élus locaux de se substituer à l'État, ni à l'éducation nationale, ni de placer les enseignants sous tutelle,

Considérant que ce décret ne va pas dans l'intérêt des enfants, ni de l'école de la République, laïque, gratuite et nationale, qui garantissait à tous les enfants où qu'ils habitent les mêmes enseignements dispensés par des enseignants dont les qualifications sont pour tous garantis par les mêmes diplômes nationaux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**.

✚ **DEMANDE** l'abrogation pure et simple de ce décret sur la réforme des rythmes scolaires.

Informations

Monsieur le Maire a porté à l'information des conseillers municipaux deux points :

Théâtre de verdure : les travaux sont en cours et devraient être terminés pour le mois d'août

MAPA CLSH : le dossier est en cours d'instruction.

Clôture de la séance à 19h15.